



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la vingt-deuxième réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, 21-22 septembre 2000

Point 1 de l'ordre du jour: Remarques liminaires

1. M. C. Custodio (Philippines), Président, a ouvert la réunion et souligné quelques-uns des problèmes relatifs à l'utilisation des espèces migratrices. Il a ensuite invité tous les participants à se présenter eux-mêmes brièvement et prié M. Adams (Allemagne) de faire une allocution de bienvenue au nom du gouvernement-hôte.

2. M. Adams (Allemagne) a rappelé à la réunion la signification qu'avait eu la ville de Bonn dans l'histoire de la Convention étant donné que cette dernière avait été signée dans cette ville qui avait accueilli le Secrétariat permanent depuis sa formation. En outre, le vingtième anniversaire de la création de la CMS a été célébré à Bonn en 1999. La ville a pris également une importance croissante pour les Accords de la CMS, l'AEWA rejoignant ASCOBANS et EUROBATS. Le Gouvernement allemand espérait pouvoir accueillir le Comité technique de l'AEWA en octobre 2000 et la réunion conjointe COP7 de la CMS/MOP2 de l'AEWA en septembre 2002.

3. M. Müller-Helmbrecht (Secrétariat de la CMS) a remercié le Gouvernement allemand d'avoir fait le nécessaire pour accueillir le Comité permanent et fournir d'excellentes installations. Il a souhaité la bienvenue aux représentants de BirdLife International et de Wetlands International qui assistaient à la réunion du Comité permanent pour la première fois en qualité d'observateurs et il a déclaré que ces deux organisations avaient soutenu la CMS d'une manière particulièrement active. Il a également souhaité la bienvenue au Ministre d'Etat nigérian de l'Environnement lorsqu'il s'est joint à la réunion le 22 septembre. Puis il a fait part des regrets du Dr. Colin Galbraith, Président du Conseil scientifique, qui a dû renoncer, peu de temps avant la réunion, à y participer. Les délégués du Kenya et du Pakistan n'ont pas pu y assister car leurs agents de voyage n'ont pas été en mesure de leur fournir des billets.

4. M. Hepworth (PNUE) a fait part des bons vœux du Directeur exécutif, le Dr. Töpfer, qui a manifesté un vif intérêt pour les activités de la CMS. En raison de sa longue association avec la Convention, Mr. Hepworth a été particulièrement heureux d'avoir été témoin du succès de COP6 qui avait attiré des participants de près de 100 pays. Des progrès constants ont été enregistrés depuis COP6 avec les deux Mémoires d'Accord sur les tortues marines et les négociations pour un Accord sur les albatros. Il a mis en garde contre l'autosatisfaction et a rappelé à la réunion que la concurrence était forte compte tenu du faible intérêt des politiciens et de la paucité des ressources financières. Il a promis d'apporter toute l'aide que son nouveau rôle au PNUE lui permettrait de fournir. Les initiatives du PNUE/CMS pour être aux avant-postes afin de trouver des synergies avaient été notées. Les partenaires évidents pour la CMS et ses Accords étaient la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les Accords du PNUE sur les mers régionales. Les ressources financières restaient rares, mais il pourrait essayer de mobiliser d'autres formes d'aide telles que la participation de l'Unité d'information installée à Genève et un soutien aux efforts pour recruter d'autres Parties, notamment parmi des pays de régions autres que l'Europe et l'Afrique. En conclusion, il a cité la Déclaration de Malmö de mai 2000 des Ministres de l'Environnement qui soulignait l'importance d'une application coordonnée des instruments nationaux et internationaux dans le domaine du droit de l'environnement, et la nécessité d'engager la société civile dans des activités de conservation.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour,

Calendrier des travaux et Règlement intérieur

5. La réunion a été invitée à examiner l'ordre du jour proposé et a suggéré des points à étudier sous la rubrique "questions diverses" (voir point 12 de l'ordre du jour). L'ordre du jour provisoire (document CMS/Stc.22/Doc.1) a été adopté sans amendement.
6. Le calendrier (CMS/Stc.22/Doc.3) a fait également l'objet d'un examen et a été adopté sans amendement.
7. M. Hykle (Secrétariat de la CMS) a présenté le Règlement intérieur (CMS/Stc.22/Inf.1) qui avait été amendé pour tenir compte des changements apportés à la composition du Comité permanent et décidés à COP6. Le Règlement révisé a été adopté sous réserve de la suppression de la note explicative qui figure entre parenthèses à la Règle 6, Mr O'Sullivan (Royaume-Uni) ayant souligné qu'il y avait des territoires britanniques d'outremer dans la Région de l'Amérique du Nord et des Caraïbes.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat

8. Le Secrétariat s'est référé aux Bulletins 10 et 11 de la CMS qui ont été publiés depuis COP6. Le point 7 de l'ordre du jour (le Rapport stratégique) présenterait également une occasion d'examiner en détail les travaux du Secrétariat et la Convention.
9. M. Müller-Helmbrecht (Secrétariat de la CMS) a saisi l'occasion pour présenter de nouveaux membres du personnel du Secrétariat: Jasmin Kanza, nouvel administrateur chargé de la gestion de l'administration et des finances, a succédé à Bothena Bendahmane. Elle a acquis, lors de ses postes précédents à l'UNICEF, l'expérience de la gestion des projets. Son poste sera aussi financé par les 13% des frais généraux. Marco Barbieri était le nouvel administrateur technique dont la responsabilité principale étant d'être au service du Conseil scientifique et d'assurer la gestion des projets de la CMS. Auparavant, il travaillait à RAC/SPA à Tunis, un bureau affilié au PNUE. Beatriz Torres était le nouvel administrateur chargé de l'information. Auparavant, en tant que biologiste, elle travaillait au Centre d'échanges de la CDB. M. Müller-Helmbrecht a également fait état du départ de Suhel Al-Janabi, administrateur allemand chargé des liaisons, qui avait grandement contribué aux célébrations du vingtième anniversaire et avait élaboré des cartes, des graphiques et autres documents. Enfin, Bert Lenten a été présenté comme le nouveau Secrétaire exécutif de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA).
10. M. Hykle (Secrétariat de la CMS) a présenté une mise à jour des deux Mémoires d'Accord (MoU) sur les tortues marines. Le Gouvernement français avait manifesté son intention de financer des projets à l'appui du Mémoire pour la côte atlantique d'Afrique. Il a ajouté que le projet de Plan de conservation qui s'y rapporte était pratiquement prêt pour diffusion. Des progrès marquants avaient été réalisés en Malaisie en ce qui concerne le MoU pour l'océan Indien et le Sud-Est asiatique. Un secrétariat intérimaire serait assuré par le Secrétariat de la CMS et la recherche d'un pays d'accueil avait commencé pour une seconde réunion des Etats de l'aire de répartition et pour l'installation d'un secrétariat permanent pour le MoU. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a souligné le fait que le R.U. était un Etat de l'aire de répartition du MoU pour l'océan Indien/Sud-Est asiatique et qu'il souhaiterait donc être invité à la réunion. M. Hykle a noté que, contrairement à la première réunion accueillie par la Malaisie, le Secrétariat de la CMS participerait à la diffusion des invitations et veillerait à ce que le R.U. soit invité aux futures réunions.
11. M. Vagg (Secrétariat de la CMS) a fait un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne le MoU pour la population d'Europe centrale de la grande outarde (*Otis tarda*) et a déclaré que le MoU était maintenant prêt pour signature et que les autorités des Etats de l'aire de répartition avaient été invitées à fournir des lettres de créance appropriées à leurs délégations participant au Congrès de l'UICN à Amman. Il s'était avéré impossible de trouver une période et un lieu appropriés pour une cérémonie de signature. Après s'être félicité des progrès accomplis pour cette espèce importante, M. Adams (Allemagne) a expliqué que l'Allemagne ne serait pas en mesure de signer

immédiatement le MoU car une procédure complète de ratification était nécessaire.

12. M. Müller-Helmbrecht (Secrétariat de la CMS) a fait un commentaire sur la stagnation des progrès concernant l'Accord sur l'outarde houbara. Récapitulant l'évolution de la situation jusqu'à présent, il a expliqué que le Conseiller scientifique de l'Arabie Saoudite avait accepté de prendre la direction du Conseil en 1993. La COP et des organisations internationales telles que l'UICN et la CITES avaient adopté des résolutions demandant des mesures urgentes. Le Secrétariat avait aidé le pays chef de file à élaborer un projet d'Accord et de Plan d'action. Seuls, quatre points relativement mineurs restaient à éclaircir quand tous les contacts ont été inexplicablement interrompus. Le Secrétariat avait recherché auprès du Comité des directives sur la façon de procéder car il semblait contre-productif au Secrétariat d'essayer de continuer d'intervenir auprès des autorités saoudiennes. M. John O'Sullivan (BLI) a rappelé qu'à COP6 un certain nombre d'autres pays arabes avaient manifesté leur préoccupation à l'arrêt soudain des progrès et il a suggéré de les contacter pour réaliser de discrètes enquêtes. Il a ajouté qu'il était important que l'Arabie Saoudite poursuive sa participation car c'était un important Etat de l'aire de répartition. Le futur Congrès mondial de l'UICN sur la conservation devait débattre d'une motion sur l'outarde houbara africaine et on ne pouvait exclure la possibilité que le débat s'étende à la sous-espèce asiatique et que la CMS soit priée de fournir un état de la question. Il a été décidé que le Secrétariat devait réévaluer la situation après le Congrès de l'UICN et se mette en rapport avec le Président et les membres du Comité permanent.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapports des membres du Comité et observateurs

13. Le Dr. Calvar (Uruguay) a fait un rapport sur les progrès accomplis par les Amériques suite à la réunion régionale de Punta del Este. Des renseignements avaient été diffusés auprès de tous les correspondants mais, à ce jour, seul le Chili avait répondu. D'autres renseignements sur l'état de conservation des flamants avaient été obtenus et une série d'espèces susceptibles d'intéresser la CMS avait été trouvée aux Amériques. Des changements de politique et de personnel avaient entraîné un ralentissement mais l'Argentine et la Bolivie avaient fait le pas. Le Dr. Calvar avait apporté avec lui le projet de rapport sur les albatros le plus récent qui avait cependant besoin d'une mise à jour.

14. M. Kasulu (République démocratique du Congo) avait contacté par courrier électronique tous les autres correspondants de sa région mais n'avait reçu aucune réponse avant son départ pour l'Europe. La Zambie avait été instamment priée d'adhérer à la CMS et il était possible qu'un Accord sur les antilopes soit conclu avec l'Angola et la Namibie.

15. M. de Smet (Belgique) a fait savoir que les plans d'action de l'AEWA et d'EUROBATS avaient été diffusés auprès des correspondants de la région pour stimuler les efforts en vue de les appliquer. De même, il a été proposé de diffuser le Plan stratégique pour recruter d'autres soutiens actifs. Pour ce qui était des ongulés, des individus élevés en captivité dans un certain nombre de zoos étaient mis à la disposition d'Etats de l'aire de répartition, et des représentants de zoos en Europe et en Amérique du Nord avaient promis d'aller au delà de leurs engagements relatifs à la réalisation du Plan d'action sur les antilopes en fournissant plus de spécimens d'élevage que prévu. Cependant, une aide était aussi nécessaire pour la création de zones protégées dans lesquelles des individus élevés en captivité pourraient être relâchés en toute sécurité. Un atelier fructueux avait eu lieu en mai au R.U.. La France avait lancé une importante série de projets dans un effort de mise en œuvre du Plan d'action.

16. Mme Herrenschmidt (France) a indiqué que des experts belges de l'IRSNB travaillaient en coopération avec le Ministère français de l'Environnement et l'Organisation nationale de la Chasse (ONC) sur une proposition destinée à être soumise au Fonds français pour l'environnement mondial. La coordination des travaux de tous les pays Parties à la Déclaration de Djerba s'avérait difficile. On avait espéré que, en cas de succès, ce projet obtiendrait € 1,3 million (env. FF 9,5 millions) pour son budget total de € 3,575 millions. Il était destiné à répondre aux critères d'éligibilité exigeant une innovation et une identification d'avantages écologiques spécifiques. Avec l'approbation du PNUE, on espérait utiliser la CMS en tant qu'organe de coordination. Pour ce qui était du suivi de la réunion d'Abidjan sur les tortues marines, la France espérait aussi d'autres progrès.

17. M. Müller-Helmbrecht s'est félicité des efforts de la Belgique et de la France en faveur des ongulés et notamment de la proposition d'utiliser un financement français pour un projet étroitement associé à la CMS qui, espérait-il, pourrait constituer un précédent. Il n'avait pas encore eu le temps d'examiner en détail la proposition de projet mais elle lui semblait très innovante et il espérait que la CMS pourrait y participer pleinement. Il a été décidé que la France continuerait à exprimer par écrit ce qu'elle pensait du rôle, dans la réalisation du projet, du Secrétariat de la CMS qui examinerait alors la question conjointement avec l'administration centrale.

18. M. Domashlinets (Ukraine) a fait état des progrès accomplis concernant le plan d'action national pour la grande outarde impliquant un élevage artificiel, des lâchers dans la nature et une coopération avec la Fédération de Russie. La Moldavie, l'Arménie, la Géorgie et le Kazakhstan avaient tous pris des mesures pour adhérer à la CMS et aux Accords qui en dépendent. L'Ukraine avait pris des mesures transfrontalières avec la Pologne et la Moldavie et créé une bio-réserve de chauves-souris dans les Carpathes. L'Ukraine avait participé à la Nuit européenne des chauves-souris, et des recherches sur les cétacés de la mer Noire et de la mer d'Asov avaient été entreprises, dont des enquêtes aériennes en coopération avec la Fédération de Russie. Le WWF (Russie) coordonnait actuellement un projet dans l'ensemble de l'ancienne Union soviétique pour l'application de conventions sur la biodiversité qui comporterait également des questions intéressant la CMS. Un projet relatif à la biodiversité financé par l'Union européenne était en cours de réalisation dans les Carpathes, conjointement avec la Roumanie, et porterait vraisemblablement sur des espèces de la CMS.

19. M. Custodio (Philippines) a fait un rapport sur les progrès accomplis depuis COP6 en ce qui concerne l'Accord sur les albatros. Les Etats de l'aire de répartition, les pays pêchant dans des eaux lointaines et des ONG s'étaient réunis à Hobart et un consensus sur les objectifs fondamentaux de l'Accord envisagé avait été atteint. Des menaces avaient été identifiées, les besoins pour la collecte et la diffusion de données reconnus et l'état de conservation des espèces estimé. L'Australie avait accepté d'être le pays chef de file pour l'évolution future de l'Accord et les négociations s'y rattachant en partenariat avec d'autres pays de la région.

20. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a rappelé à la réunion l'intérêt du R.U. pour la question de l'albatros - ses territoires d'outremer en faisant le second ou le troisième plus important Etat de l'aire de répartition - et mentionné le taux catastrophique de mortalité du fait des pêches à la palangre (250 000 oiseaux par an). Il a souligné l'importance de conclure le premier Accord officiel non-européen au titre de la CMS pour réfuter l'accusation souvent entendue mais injustifiée que la CMS était avant tout un instrument européen. Lui aussi avait pensé que la réunion de Hobart avait été très positive et que la plupart des questions en suspens avaient été résolues à l'exception de quelques-unes qui n'avaient pas encore trouvé de solution. La prochaine réunion devait avoir lieu en Afrique du Sud en janvier ou février 2001 et les Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Australie avaient promis un financement.

21. M. Adams (Allemagne) a souligné que la CMS était un instrument mondial et qu'un Accord sur les albatros et les pétrels de l'hémisphère Sud soulignerait ce fait. Il a ajouté que l'Allemagne accordait un grand intérêt aux futures réalisations. Il y avait déjà un précédent, les organismes internationaux qui s'intéressaient à l'environnement traitant avec succès les questions relatives à la pêche à la palangre dans le cadre de l'Accord CCAMLR pour l'Antarctique. M. Custodio (Philippines) a fait savoir à la réunion que, pour traiter les problèmes de l'impact de la pêche sur la conservation, un Comité avait été mis sur pied aux Philippines conjointement entre le Ministère de l'Environnement et celui des Pêches.

22. Le Dr. Boere (Wetlands International) a expliqué que les Pays-Bas étaient un des partenaires du Traité sur l'Antarctique et participaient à des projets de recherche intéressant pour la CMS. On craignait que le courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*) soit encore au bord de l'extinction. Deux expéditions en Iran n'avaient pu l'observer mais des données intéressantes avaient été recueillies. L'atelier envisagé sur l'itinéraire aérien d'Asie centrale devait encore être créé. L'Ambassade des Pays-Bas à Moscou disposait de fonds pour ces questions et le projet AEWA du GEF pourrait fournir également un cadre pour cette réunion. Wetlands International proposait un projet au Gouvernement néerlandais sur des questions plus vastes relatives à l'itinéraire aérien. Les Gouvernements russe et

néerlandais coopéraient et le projet sur l'itinéraire aérien d'Asie centrale était une priorité pour les autorités russes. Le Dr. Boere avait participé récemment à une réunion sur la conservation de la faune et de la flore arctiques (CAFF) au cours de laquelle la conservation des oiseaux arctiques migrateurs hors de la région arctique avait été évoquée. Ceci concernait tout particulièrement l'AEWA. Le Dr. Boere avait rencontré une certaine réticence pour l'adhésion à des accords multilatéraux - y compris la CMS et l'AEWA - de la part des pays arctiques pour des raisons de coûts, ces pays préférant des accords bilatéraux. Il estimait que des accords bilatéraux étaient encore plus coûteux en raison des doubles emplois qu'ils impliquaient.

23. Au nom du Secrétariat, M. Müller-Helmbrecht s'est félicité des rapports, des considérables progrès réalisés unilatéralement, bilatéralement et multilatéralement ainsi que de l'effet de synergie faisant suite à l'application intégrée de la CMS, de l'AEWA, de Ramsar et enfin de la CDB.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions institutionnelles

Point 5.1: Participation d'observateurs au Comité permanent

24. M. Hykle (Secrétariat de la CMS) a ouvert le débat sur la participation d'observateurs représentant des ONG en renvoyant le Comité au rapport de la vingtième réunion du Comité directeur (CMS/Stg.22/Inf.8.2, paragraphes 26 et 27), dans lequel le Comité avait décidé de reporter l'examen de cette question à la vingt-deuxième réunion. La CMS pourrait soit suivre l'exemple de Ramsar en accordant une reconnaissance officielle aux organisations partenaires soit s'inspirer des procédures existantes par lesquelles les observateurs pouvaient être invités régulièrement ou ponctuellement à la discrétion du Président.

25. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a déclaré qu'il suivait attentivement cette question qui se posait fréquemment dans d'autres assemblées, nationales et internationales. Il souhaitait surtout qu'aucun précédent bien établi ne soit créé jusqu'à ce que les implications de la participation des ONG soit clarifiée.

26. M. Custodio (Philippines) a demandé aux membres du Comité s'ils souhaitaient que les observateurs représentant des ONG se retirent de la salle de réunion pendant que la question de leur participation faisait l'objet d'un examen, mais l'ensemble des membres qui ont exprimé une opinion ont estimé qu'il n'était pas nécessaire que les observateurs quittent la salle.

27. M. Pritchard (BirdLife International) a rappelé sa déclaration à la cérémonie d'ouverture de COP6 dans laquelle il avait mentionné l'ouverture de la CMS à l'égard des ONG lorsqu'il avait demandé que BLI soit admis au Comité permanent. Il a souligné que les documents préparés pour la réunion montraient combien BLI était étroitement associé aux affaires de la CMS et que cet organisme pourrait contribuer à trouver d'autres synergies auprès d'autres Conventions avec lesquelles il avait travaillé. Les organisations nationales partenaires de BLI comme la Wild Bird Society of Japan étaient également mentionnées comme des acteurs clés dans les initiatives de la CMS. D'après son expérience des réunions du Comité permanent de Ramsar auxquelles il avait assisté, il estimait que les séances à huis clos pourraient être réduites au minimum et qu'en ce qui concernait la question de savoir qui inviter, il pensait que, de toute façon, la CMS aurait intérêt à ne convier qu'un nombre limité d'ONG. Il n'était donc pas nécessaire d'être trop restrictif.

28. Le Dr. Boere (Wetlands International) a exprimé sa satisfaction de participer à la réunion du Comité permanent dans ses nouvelles fonctions au nom de Wetlands International, organisation avec laquelle la CMS a une longue histoire de coopération sous la forme d'un Mémoire d'Accord et d'une Lettre d'Accord avec le Bureau Asie-Pacifique pour promouvoir la CMS en Extrême-Orient. Il a expliqué qu'il était détaché par le Gouvernement néerlandais auprès de WI pour travailler sur des questions internationales qui contribueraient à maintenir son intérêt envers la CMS. Le Gouvernement néerlandais poursuivait son engagement pour des travaux sur les itinéraires aériens internationaux et avait approuvé un budget annuel de 8 millions de dollars des E.U. pour les cinq prochaines années. Comme il voulait rester

fonctionnaires, il continuerait ses travaux pour le CAFF, en qualité de Président du Comité permanent de la Convention de Berne et avec le groupe de travail sur le courlis à bec grêle. Il a également demandé au Comité de faire preuve de souplesse dans sa façon d'aborder la participation des ONG.

29. M. de Smet (Belgique) a identifié un certain nombre de points soulevés par la participation des ONG. Il a expliqué qu'il n'avait aucun mandat de son Gouvernement ou d'autres membres de sa région pour prendre une position officielle. Lui aussi partageait les préoccupations exprimées par le R.U. sur la création de précédents. Les questions qui devaient être arrêtées étaient les suivantes: quelles organisations devaient être invitées; comment devaient-elles être invitées; quelles seraient les implications financières de leur participation ainsi que leurs droits de vote et de parole.

30. M. Adams (Allemagne) a convenu qu'il était important d'identifier les organisations clés. Laisser les invitations à la discrétion du Président était une façon souple et pragmatique d'aborder la question qui pourrait s'adapter à l'ordre du jour de la réunion. Continuer sur les bases actuelles était souhaitable pendant la phase test de l'expérience. Il a souligné le fait que les participants des ONG étaient des observateurs et ne devaient donc pas bénéficier des droits de vote. Les questions de personnel et de budget devaient être débattues hors de la présence des observateurs.

31. M. Kasulu (République démocratique du Congo) a déclaré qu'il était d'accord pour que les ONG soient présentes dans un rôle consultatif mais a estimé qu'on ne devrait pas leur accorder le droit de vote.

32. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a estimé que la Belgique avait soulevé les questions clés et qu'à ce stade le Comité ne devrait adopter que des règles provisoires plutôt que des règles permanentes.

33. Répondant pour le Secrétariat, M. Hykle a souligné que le Règlement intérieur actuel était souple et permettait d'effectuer tout ce que le Comité souhaitait faire. Sur la question des coûts de participation, il a souligné que les ONG devaient payer leurs propres frais de voyage et de logement. La COP avait aboli le droit de 100 dollars des E.U. que les ONG devaient acquitter pour participer à la Conférence. Il semblait donc peu justifié de créer une taxe pour couvrir des frais de production de documents et de correspondance pour le Comité. Le Conseil scientifique avait identifié les ONG internationales qu'il inviterait à participer à ces réunions. Ces organisations étaient probablement, mais pas nécessairement, celles répondant le mieux aux critères d'invitation du Comité permanent. Le Secrétariat avait besoin de directives du Comité sur ce point. Le Comité avait examiné le type d'ONG le plus apte à fournir au Comité des renseignements utiles. On a estimé que "faire campagne" auprès des ONG était moins approprié qu'auprès de BLI et de WI qui participaient aux délibérations du Conseil scientifique en raison des apports d'experts qu'ils pouvaient fournir.

34. Dans la phase expérimentale, il a été décidé de limiter les organisations à inviter à BLI, WI, WWF et l'UICN et qu'il ne devait pas y avoir d'invitation permanente pour les secrétariats des autres conventions relatives à la biodiversité afin de participer au Comité permanent. Au cas où ce serait nécessaire, une invitation pourrait être adressée à un autre Secrétariat de convention ou à une ONG sur une base individuelle à la discrétion du Président. Il a été également décidé que pour la présente réunion les observateurs des ONG devaient être exclus des débats pour les points de l'ordre du jour 5.3 (Unité des Accords), 5.4 (questions administratives du PNUE) et 6 (budget).

Point 5.2: Accord de Siège

35. M. Adams (Allemagne) a fait savoir que, malgré les efforts du Secrétariat et du Ministère fédéral de l'Environnement, il y avait malheureusement peu de chance que les négociations sur l'Accord de Siège, qui avaient commencé en 1996, aboutissent à une conclusion immédiate. L'offre du Gouvernement allemand fait en avril 1998 n'avait pas eu d'écho jusqu'en octobre 1999. Les débats juridiques au sein du Gouvernement allemand avaient entraîné un autre hiatus de huit mois, quelques questions restant encore à clarifier des deux côtés. Le Gouvernement allemand était conscient de la volonté de la CMS de faire avancer les choses, et une réunion devrait avoir lieu au cours des quatre semaines à venir pour clarifier les questions en suspens. M. Adams a cherché à assurer à nouveau la réunion sur le fait que l'absence d'Accord de Siège ne faisait pas obstacle au fonctionnement de la CMS, l'ancien échange de lettres restant valide.

36. M. Müller-Helmbrecht a remercié le représentant allemand de son explication et confirmé que les autorités allemandes appliquaient les privilèges fondamentaux des Nations Unies au Secrétariat de la Convention et aux Secrétariats des Accords nouvellement intégrés comme si l'Accord avait été signé. Cependant, du côté du Secrétariat, quelques questions préoccupantes pour les membres du personnel devaient être réglées. Il a également estimé qu'il serait souhaitable que l'Accord soit conclu avant COP7 afin que les délégués participant à la prochaine conférence à Bonn aient les mêmes droits que les délégués participant à des manifestations similaires tenues sous les auspices d'autres organismes des Nations Unies dont le siège est à Bonn.

37. M. Hepworth (PNUE) a remercié le Secrétariat et les autorités allemandes de leurs efforts pour conclure l'Accord. Il a souligné que c'était une question de principe que le personnel de la CMS ne soit pas désavantagé par rapport à d'autres collègues des Nations Unies à Bonn. Il a suggéré que le PNUE/CMS et le Gouvernement allemand fixent comme objectif la fin de cette année pour essayer de clarifier les questions en suspens.

38. M. Adams a fait savoir à la réunion que la ratification officielle de l'Accord pourrait prendre un certain temps et même des années compte tenu de la législation qui serait nécessaire. Il a ajouté que les autres questions à résoudre comportaient notamment les permis de travail pour les épouses et les proches, la délivrance de visas aux frontières pour les délégués et l'extension de l'Accord de Siège aux Accords de la CMS fonctionnant dans l'Unité des Accords.

39. M. Custodio (Philippines) a demandé s'il y avait quelque chose que le Comité permanent puisse faire. M. Hepworth a estimé que le Comité pourrait exercer des pressions sur les parties intéressées pour une conclusion rapide de l'Accord dans l'intérêt de la Convention. Le Comité permanent a décidé par l'intermédiaire de son Président de lancer un appel aux deux parties intéressées - UNON/PNUE en tant que point de référence pour les services responsables des Nations Unies, d'une part, et les autorités allemandes, d'autre part - afin de hâter la conclusion d'un Accord de Siège comportant des dispositions comparables à celles déjà en place pour tous les autres services des Nations Unies basées à Bonn. (Le Secrétariat prépare un projet de lettre qui sera soumis à l'examen du Président du Comité permanent afin que cette lettre soit envoyée en octobre revêtue de sa signature).

Point 5.3: Evolution des faits concernant la création de l'Unité des Accords

40. M. Müller-Helmbrecht a demandé à Bert Lenten (AEWA) et à Andreas Streit (EUROBATS) de se présenter au Comité et a présenté des excuses au nom de Rüdiger Stempel (ASCOBANS).

41. M. Lenten (AEWA) a expliqué qu'il avait pris ses fonctions à Bonn en juillet en qualité de Secrétaire exécutif de l'AEWA et qu'il avait auparavant dirigé le Secrétariat intérimaire du Ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Protection de la nature et des Pêches à La Haye. Il a remercié ses collègues du Secrétariat de la CMS de l'aide qu'ils lui avaient accordée depuis son arrivée. Il espérait être bientôt en mesure de recruter un assistant.

42. Andreas Streit a informé cette réunion que les Parties à EUROBATS avaient adopté une résolution approuvant la décision d'intégrer le Secrétariat d'EUROBATS dans l'Unité des Accords de la CMS. Il espérait poursuivre son étroite coopération avec la CMS et a ajouté qu'EUROBATS poursuivait sa croissance avec l'adhésion récente de deux nouvelles Parties, d'autres devant se manifester sous peu. L'année 2001 a été déclarée "Année internationale des chauves-souris" avec une portée mondiale plutôt qu'uniquement européenne.

43. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a noté dans le rapport de la MOP à ASCOBANS que les implications budgétaires pour l'intégration avaient provoqué une controverse et il a demandé comment les préoccupations soulevées devaient être abordées. Dans sa réponse, M. Müller-Helmbrecht a souligné que le transfert des Secrétariats d'Accord des organes nationaux aux Nations Unies avait été décidé en principe un certain temps auparavant et que toutes les implications de ce changement ne deviendraient évidentes qu'après l'exécution de la décision. A la MOP, trois

délégations ont soulevé des objections fondamentales au sujet du budget et proposé de réduire deux postes à temps plein à des postes à temps partiel, ce qui aurait des effets négatifs considérables sur l'efficacité du Secrétariat d'ASCOBANS. Il n'était ni possible ni souhaitable que le Secrétariat de la CMS fournisse du temps supplémentaire de palier ce déficit autrement qu'au détriment de certaines tâches administratives relevant du soutien administratif que la CMS et l'UNON devaient assurer. En outre, un nombre considérable de domaines de coopération et de soutien mutuel s'étaient déjà présentés avant que l'Unité des Accords soit pleinement opérationnelle.

44. M. O'Sullivan a suggéré qu'un consultant en matière de gestion soit engagé pour évaluer les avantages d'une adhésion à l'Unité des Accords, afin d'éclairer toute future décision similaire concernant l'intégration de Secrétariats d'Accord. En l'absence de soutien d'autres membres, il n'a pas insisté sur la question bien qu'il ait estimé qu'il appartenait au Comité d'évaluer les implications financières pour la CMS de décisions prises par les Accords.

Point 5.4: Questions administratives relatives au PNUE/UNON

45. M. Müller-Helmbrecht a introduit ce point en expliquant que la PNUE assure le Secrétariat de la CMS et fournit la base en matière d'administration et de règlement pour son fonctionnement, qui comportait un audit ainsi qu'une aide et des services juridiques pour les conférences.

46. M. Hepworth (PNUE) s'est félicité des décisions des Parties à ASCOBANS et à EUROBATS d'intégrer leurs Secrétariats dans l'Unité des Accords, en soulignant le fait que les Accords continueraient d'être responsables envers leurs Parties pour les questions de fond en matière de politique. Pour ce qui est du débat sur les conséquences budgétaires, la nouvelle Unité devra faire ses preuves. M. Hepworth a déclaré qu'un audit de routine effectué précédemment dans l'année avait donné lieu à un rapport très favorable sur la compétence et l'efficacité du Secrétariat de la CMS, avec seulement quelques critiques mineures sur des points auxquels il est facile de remédier. Le PNUE interviendrait prochainement sur la décision de COP6 d'effacer 10 500 dollars des E.U. sur des engagements non honorés. Il a noté la récente nomination de trois nouveaux administrateurs de la catégorie "professionnel", ce qui améliorerait l'équilibre du Secrétariat entre hommes et femmes et entre les régions, et il a regretté la longueur du délai nécessaire à leur recrutement définitif. Il a noté aussi que la CMS envisageait d'introduire le système de rapports nationaux dans son plan de gestion de l'information et a souligné l'importance d'harmoniser les conditions d'établissement des rapports pour toutes les conventions sur la biodiversité et sur les mers régionales. Il y avait lieu d'approfondir les idées et de lancer des projets pilotes. A cette fin, un atelier devait être organisé à Cambridge en octobre 2000. Remplir des rapports était généralement considéré comme un pensum qui faisait perdre du temps et empêchait d'effectuer des tâches sur le terrain.

47. M. de Smet (Belgique), se référant à l'organigramme (CMS/Stc.22/Inf.6), a demandé combien de postes devaient encore être remplis parmi ceux qui avaient été identifiés. Tous étaient maintenant occupés à l'exception de celui d'administrateur chargé du développement des Accords, poste associé des services généraux à partager avec l'administrateur chargé des questions techniques, et des postes JPO qui dépendaient de financements extérieurs plutôt que du budget central.

Point 5.5: Collaboration avec d'autres organisations

48. M. Müller-Helmbrecht a présenté le document CMS/Stc.22/Doc.7 et les quatre annexes qui couvraient la collaboration de la CMS avec la CDB, la CIB, Wetlands International et l'UICN.

Convention sur la diversité biologique

49. Pour ce qui est de la collaboration avec la CDB, M. Müller-Helmbrecht a souligné le fait qu'au sommet de Rio, en 1992, 156 chefs d'Etat et de Gouvernement avaient signé la Convention sur la biodiversité qui fixait de nouvelles limites pour la conservation intégrée, l'utilisation durable et la politique de développement économique. A cette époque, la CMS commençait seulement à se développer avec 38 Parties et ni EUROBATS ni ASCOBANS n'étaient en vigueur. Il y avait quelque danger à ce que la CDB

fassé de l'ombre à la CMS et au financement de celle-ci par le GEF. L'étude CMS-CDB publiée en mai 2000, qui reçut un soutien utile du PNUE, a cherché à illustrer comment la CMS et la CDB pouvaient marcher de pair en mettant à profit leurs complémentarités. Le document de couverture de quatre pages montrait comment la CMS souhaitait procéder en travaillant de manière complémentaire avec la CDB et en profitant des ressources du GEF pour les projets nationaux et transfrontaliers qui mettaient en relief les espèces migratrices en tant qu'indicateurs pour les questions plus vastes de biodiversité. Malheureusement, les critères du GEF favorisaient les projets nationaux plutôt que les projets internationaux et son approche par écosystèmes nationaux a ouvert des portes à Ramsar tout en les tenant fermées à la CMS et à la CITES. La COP à la CDB a pris note de l'étude et l'a communiquée à son organe scientifique afin de déterminer comment les espèces migratrices pourraient être intégrées dans les huit domaines thématiques de la CDB. Le Secrétariat avait besoin d'aide pour élaborer un document plaidant en faveur de l'inclusion des espèces migratrices dans les thèmes de la CDB. Des études sur deux ou de préférence trois des huit domaines thématiques de la CDB, inclusion des espèces migratrices et rôle spécial que la CMS et les Accords qui en dépendent devraient jouer, seraient importantes pour convaincre notamment les autorités responsables de la biodiversité dans les pays développés.

50. M. Adams (Allemagne) a convenu que c'était un sujet d'une importance vitale car il offrait l'occasion d'accéder à un financement sans lequel des projets ne pouvaient être entrepris. Il a proposé d'aider à rédiger le projet d'un des documents. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a proposé d'aider le Groupe de travail sur la performance à identifier les indicateurs de performance et il a estimé que le Conseil scientifique serait bien placé pour fournir des conseils. M. de Smet (Belgique) a également proposé son aide et a pensé qu'écrire à d'autres Parties pourrait révéler que des documents appropriés existaient déjà. BLI s'est également proposé pour fournir des éléments provenant d'études déjà entreprises à d'autres fins.

51. Suite à une intervention de Mme Herrenschmidt (France), M. Müller-Helmbrecht a déclaré qu'il pensait que la proposition française à son fonds pour l'environnement pourrait servir de modèle à d'autres, mais il a souligné le fait que la situation était confuse, l'aide aux pays d'outremer étant sous la responsabilité de plusieurs ministères nationaux. Quant aux études de la CDB, la CMS avait besoin des conseils d'experts scientifiques familiers de l'application de la CDB et susceptibles de donner des avis sur les problèmes de l'intégration des espèces migratrices dans les thèmes de la CDB. Une difficulté supplémentaire concernait les relations de la CMS avec le GEF qui n'était pas lui-même directement relié à la CDB mais fonctionnait par l'intermédiaire d'un MoU. Bien que d'après la résolution de la COP à la CDB il incombait au Secrétariat de la CDB de prendre des mesures, l'expérience a montré qu'il n'était pas souhaitable que la CMS attende la réponse de la CDB et qu'une approche active de la CMS était nécessaire.

CITES

52. A la COP à la CITES il a été décidé que la CITES et la CMS devaient adopter un MoU étant donné que ces organisations avaient des domaines d'intérêt commun tels que les éléphants et les esturgeons. La CITES avait promis de fournir un premier projet du MoU, mais il n'avait pas encore été préparé. M. Müller-Helmbrecht espérait que les relations avec la CITES pourraient être développées maintenant que les trois fonctionnaires professionnels étaient en place.

53. M. Adams (Allemagne) a fait savoir qu'une initiative pour établir un Accord sur les esturgeons impliquant la participation de la CITES avait été mis en veilleuse après que la CITES ait écrit pour demander que cette initiative soit retardée en raison de sérieux doutes sur l'utilité de cette démarche en faveur des objectifs de la CITES.

CIB

54. Comme cela a été indiqué dans le Bulletin, la réunion de la CIB à Adélaïde a approuvé le projet de MoU qui a été signé en marge de la MOP à ASCOBANS à Bristol le 26 juillet.

UNESCO (WHC et MAB)

55. La Convention sur le Patrimoine mondial et le Programme l'homme et la biosphère, deux

partenaires clés de la CMS, étaient sous l'égide de l'UNESCO à Paris. Le Dr. Peter Bridgewater, Directeur du MAB, ex-Président du Comité permanent de la CMS, désirait vivement identifier des domaines de coopération et avait suggéré les ongulés sahélo-sahariens qui complèteraient les propositions FFEM de la France, plan d'action concernant l'AEWA et les tortues marines. Aucun plan d'action concret commun n'avait encore été identifié pour la WHC.

UICN

56. Mme von Bieberstein Koch-Weser, Directrice de l'UICN, avait estimé qu'il devait y avoir un accord "de couverture" avec la CMS étant donné le rôle de l'UICN dans la rédaction du texte de la convention et la réalisation d'Accords. Le MoU négocié en 1996 avec le Centre de droit international de l'UICN à Bonn était maintenant arrivé à expiration. Un premier projet de MoU élargi avait été préparé mais des travaux considérables étaient nécessaires pour en faire un instrument utile.

57. M. Müller-Helmbrecht, présentant l'annexe IV, s'est référé au Programme quadriennal de l'UICN "Entrée dans le nouveau millénaire" et a attiré l'attention du Comité sur le fait que le rôle potentiel de la CMS en tant que partenaire de l'UICN semblait ne pas avoir été reconnu, ce qui n'était dans l'intérêt ni de l'UICN ni de la CMS. Les membres du Comité ont estimé que le rôle passé, présent et futur de la CMS devrait être reconnu à sa juste valeur et ils ont autorisé le Secrétariat à écrire à tous les correspondants les invitant instamment à se mettre en rapport avec leurs délégations nationales pour les presser d'apporter des amendements. De nombreux membres du Comité ont estimé que le document du Secrétariat devrait être amendé pour être plus péremptoire. M. Hepworth (PNUE) a également proposé d'aider à promouvoir la CMS en tant que coordinateur du PNUE pour le congrès.

MOU

58. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a demandé si le Secrétariat pouvait permettre au prochain Comité permanent d'avoir une évaluation de la série de MoU administratifs en vigueur et en cours de négociations. M. de Smet (Belgique) ne pensait pas que les MoU étaient nécessaires pour étayer chaque cas de coopération bien que M. Müller-Helmbrecht estimât que c'était parfois important lorsque les déclarations d'intention n'étaient pas suivies d'effets.

BirdLife International

59. M. John O'Sullivan a donné un bref résumé des récents travaux pour lesquels BLI et CMS ont collaboré notamment pour les plans d'action concernant la Phragmite aquatique, le Râle des genets et le Faucon crécerellette. M. Pritchard a souligné le fait que BLI pourrait aider la CMS pour de nombreuses espèces, en servant de lien avec d'autres conventions, en établissant des relations avec les thèmes de la CDB et, grâce à l'approche par écosystème, avec Ramsar. Le document de BLI sur les corridors écologiques pour la Convention de Berne serait d'un intérêt particulier pour la CMS. BLI avait aussi des relations étroites avec l'Agence européenne de l'environnement et avec ses travaux sur les indicateurs écologiques.

Wetlands International/Fondation internationale pour la grue

60. Le Dr. Boere, détaché auprès de WI, a déclaré que son nouveau poste présentait de grandes possibilités pour promouvoir la CMS. WI avait pris des initiatives en Amérique du Sud et en Asie. M. Hykle a fait état de la Lettre d'Accord avec le Bureau Asie-Pacifique de WI dont le personnel avait entrepris de promouvoir la CMS dans cette région. Il a également mentionné la Fondation internationale pour la grue, avec laquelle le Secrétariat travaillait sur les grues de Sibérie, autre organisation avec laquelle une coopération plus large sur d'autres espèces de grues était possible.

Point 5.6: Autres questions institutionnelles

61. M. Müller-Helmbrecht a abordé la question des différentes langues officielles de la Convention et de la décision antérieure du Comité permanent selon laquelle le Secrétariat devrait assumer la responsabilité de mettre à jour les Annexes dans toutes les langues, y compris l'arabe, le chinois et le russe. Le Secrétariat avait demandé au Dépositaire des versions électroniques des textes russes, arabes et chinois et devait passer un contrat avec un service de traduction pour stocker, mettre

à jour et assurer la conservation de ces textes. Malheureusement, comme tous ces textes n'étaient pas disponibles sous une forme électronique, le Secrétariat devrait reprendre les travaux à leur début.

Point 6 de l'ordre du jour: Examen de l'état actuel des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, Budget et Ressources

62. Présentant le Document CMS/Stc.22/Doc.8, M. Hykle a fait savoir que l'Arabie Saoudite comptait maintenant parmi les Parties qui avaient payé leur contribution pour l'année 2000. Se référant au paragraphe 6 du document, M. Hykle a souligné le fait qu'un large pourcentage des contributions non versées pouvait être attribué à un petit nombre de pays auxquels des rappels seraient envoyés. Un nouveau numéro de compte avait été attribué au Fonds d'affectation spéciale de la CMS depuis que les documents de la réunion avaient été préparés, le numéro de compte correct étant: 485-000326. La réunion a pris note de l'Annexe V énumérant toutes les Parties susceptibles de bénéficier d'un soutien financier pour participer aux réunions de la CMS.

63. Le Dr. Okopido (Nigeria) a demandé que des rappels soient adressés au Ministre nigérian des Finances, le budget national ayant été voté tardivement cette année. M. Kasulu (République démocratique du Congo) a déclaré que les contributions de son pays jusqu'en 2002 (soit un total de 1 370 dollars des E.U.) avaient été payées, sauf un certain montant à effacer, suite à la décision prise à COP6.

Point 7 de l'ordre du jour: Application du Plan stratégique 2000-2005 et Groupe de travail sur la performance

Groupe de travail sur la performance

64. Mark O'Sullivan (Royaume-Uni) a présenté le rapport (CMS/Stc.22/Doc.9.1) du Groupe de travail sur la performance. Il a expliqué que le Groupe avait été établi à COP6 dans le cadre d'une série d'initiatives concernant le processus de rapports. Il était important d'aborder le problème de présentation ainsi que les questions scientifiques et administratives afin de mobiliser la société civile en faveur de la conservation et du développement durable. Nombre des espèces couvertes par la CMS étaient "charismatiques" et propres à stimuler l'intérêt du public. Le travail de la Convention devaient être rendu accessible à un public plus large et compréhensible. Au cours des 10/15 années écoulées, l'idée d'indicateurs de performance était familière à beaucoup d'administrations publiques car elles avaient besoin de s'assurer de l'efficacité de leur travail et de rechercher les moyens de l'améliorer. Dans l'évaluation de la performance trois aspects pouvaient être mesurés: les activités, les intrants et les extrants. De ces trois aspects, les extrants étaient le plus important mais souvent le plus difficile à mesurer. Il faut également accepter que les facteurs clés ne puissent pas tous relever du contrôle des gouvernements et de leurs administrations de sorte que le mesurage des extrants n'a pas reflété nécessairement les résultats des Parties. Ainsi, la perfection ne pouvait être atteinte mais des progrès pouvaient être réalisés.

65. Outre l'aide à l'évaluation de l'application de la Convention proprement dite, des indicateurs de performance pourraient utilement soutenir l'avancement des travaux au Secrétariat, au Comité permanent, au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, bien que ceci doive se faire sur une base consensuelle; une telle approche ne pourrait pas être imposée aux institutions n'ayant pas accepté son utilité dans leurs circonstances actuelles .

66. M. Adams (Allemagne) a demandé comment on pourrait évaluer la performance de la Convention alors que les connaissances scientifiques étaient imparfaites, les mesures fournies par les indicateurs biologiques étant souvent basées sur des données incomplètes. M. O'Sullivan a suggéré que la Convention utilise les meilleurs renseignements disponibles et, avec les avertissements appropriés, les utilise par "procuration". Lorsque des lacunes étaient relevées dans les connaissances, des efforts de recherche devraient être faits pour les combler.

67. Le Comité permanent a approuvé le document et a invité le groupe de travail sur la

performance a continuer son travail comme proposé.

Plan stratégique

68. M. Hykle a présenté le document CMS/Stc.22/Doc.9. Le Secrétariat avait procédé à un examen systématique de l'application du Plan stratégique adopté à COP6, et le tableau présenté au Comité reflétait la structure de la stratégie de la CMS. L'examen était un document dynamique qui aurait besoin d'une mise à jour périodique, et les apports du Conseil scientifique seraient nécessaires pour certains éléments. Le Secrétariat a recherché auprès du Comité la confirmation que la présentation de l'examen était correcte et des éléments sur la façon de remplir certaines des sections sur les mesures à prendre. Il y avait une omission qui était les activités entreprises au niveau national dans le cadre et en dehors de la CMS, mais concernant encore la conservation des espèces migratrices, et on espérait que l'examen des rapports nationaux du CMSC pourrait aider à combler ce manque d'information (voir point 8 de l'ordre du jour: Plan de gestion de l'information).

69. M. de Smet (Belgique) et M. O'Sullivan (Royaume-Uni) ont tous deux estimé que la présentation du document était bonne et M. O'Sullivan a ajouté que sa brièveté était aussi une qualité qui devait être retenue. Il a estimé que de brèves références aux activités entreprises sur le plan national au titre de l'Union européenne ou de la Convention de Berne suffiraient. Le Dr. Martens (Belgique) a approuvé, estimant que l'utilisation d'un système de "matrices" pour des références croisées aiderait à maintenir le document dans une dimension commode.

70. Le Dr. Boere (WI) a estimé que la stratégie devait rester un document "évolutif" et être conçu pour faciliter l'addition de nouveaux renseignements. Il a parlé de son expérience avec la Convention Ramsar qui avait un document électronique, lequel avait demandé un certain temps de mise en route, mais était ensuite facile à mettre à jour. L'AEWA souhaitait suivre le modèle Ramsar. Progrès et mesures pouvaient être enregistrés avec un simple clic provenant d'une boîte ou d'un système ☺/☹. Il faudrait aussi prendre en considération les activités entreprises par des non-Parties. Les gouvernements des pays d'Amérique du Nord étaient particulièrement actifs mais en dehors du cadre de la CMS.

71. M. Pritchard (BLI) a estimé que le Plan stratégique devait rester un document stratégique dans un système de rapports hiérarchique et devait être utilisé en tant qu'indicateur pour d'autres instruments établissant des rapports et ayant à traiter de questions *tactiques*.

Objectif 1: Promouvoir la conservation des espèces migratrices

72. Les questions soulevées au titre de l'objectif 1 étaient le principal soucis du Conseil scientifique et il a été décidé de ne pas examiner cette section de façon trop détaillée. Des apports du Comité étaient cependant souhaitables notamment pour ce qui était d'autres mesures spécifiques à entreprendre.

73. M. Adams (Allemagne) a mentionné l'initiative allemande qui consistait à inscrire des esturgeons à l'Annexe II de la CMS parallèlement à des mesures similaires au titre de la CITES. Le MoU proposé par la CMS aurait fourni un moyen d'échange de renseignements pour les Etats de l'aire de répartition. Le Plan d'action mer Noire/mer Caspienne dressé lors de la COP à la CITES a reçu une réponse positive de la part des délégués et il était regrettable que la CITES, ayant décidé de commencer son "propre grand examen sur le commerce", avait exprimé des réserves sur la co-entreprise avec la CMS. En l'occurrence, le Gouvernement allemand a estimé qu'il valait mieux laisser les procédures de la CITES suivre leur cours et retourner au MoU de la CMS, le cas échéant, après que les effets des règles de la CITES aient été éclaircis.

74. Le Dr. Okopido (Nigeria) a fait savoir que son pays avait signé en novembre 1999 le MoU sur les tortues marines en Afrique et en était devenu le chef de file. Lors d'un atelier GEF en juillet 2000, le Nigeria avait fait pression en faveur d'un soutien pour les projets sur les tortues, notamment le long de la côte du Nigeria et du Cameroun. Il a fait part de son intention d'organiser au Nigeria l'année prochaine un atelier sur les tortues.

75. M. Kasulu (République démocratique du Congo) a indiqué que la coordination des Etats de

l'aire de répartition du gorille de montagne posait des problèmes qui faisaient obstacle à des progrès pour la conclusion de tout accord.

76. Le Dr. Beudels (Conseil scientifique, Belgique) a fait savoir que la rubrique sur les ongulés sahélo-sahariens se référait au Conseil scientifique, envisageant d'attribuer des fonds à ces espèces. Le Conseil scientifique avait déjà examiné cette question et avait décidé d'allouer 100 000 dollars des E.U. pour la période triennale 1998-2000, ce qui servirait de financement complémentaire utile au FFEM de la France pour la demande de projet. Cependant, comme ces fonds n'avaient pas été réclamés, une partie d'entre eux avait été réallouée et 58 000 dollars des E.U. avaient été réservés à cette fin. Ceci n'a pas pour autant éliminé la possibilité que le montant total de cette somme soit reconstitué à partir d'autres sources dans une opération de réallocation. Etant donné que la situation exacte du financement des ongulés n'était pas claire au moment de la réunion, le Secrétariat a entrepris d'examiner la question et a informé le Dr. Beudels de ses conclusions à temps pour la fin septembre, date limite pour le FFEM.

77. Ce débat a pris le pas sur la question des procédures elles-mêmes pour l'allocation de fonds à des projets étant donné le rôle de conseiller du Conseil scientifique et celui de décideur du Comité permanent. Il a été suggéré que le Conseil scientifique établisse une liste de projets s'appliquant à des catégories plus larges couvrant des types d'espèces et des aires géographiques et, ayant obtenu l'approbation du Comité permanent ou de la COP, qu'on lui accorde un certain degré de liberté pour adapter les détails du budget à ces larges paramètres. Le Comité permanent n'avait pas besoin d'examiner en détail les propositions de projet (reprenant le rôle du Conseil), mais simplement d'approuver de façon générale la forme, l'équilibre et la direction de l'ensemble. Cette question soulignait également la nécessité de synchroniser le cycle des réunions.

78. M. de Smet (Belgique) a demandé ce qu'il était proposé pour les différents points du Plan avec la mention "aucune action spécifique n'aurait été prise à ce jour". Il a estimé que l'action devrait être identifiée ou le point supprimé. Il s'est également inquiété de lire dans les documents du budget que certains projets pour 2000 n'avaient pas encore utilisés du tout à la fin du troisième trimestre les fonds qui leur étaient alloués. Le Conseil scientifique ne devant pas se réunir avant le printemps 2001, il était trop tard pour chercher un conseil sur la redistribution des allocations de l'année 2000. Il a également rappelé que la somme de 200 000 dollars des E.U. avait été approuvée à COP5 à Genève et il était donc étonné que le montant de 239 000 dollars des E.U. soit mentionné dans les documents du budget.

79. M. Hykle a expliqué que, bien que les fonds aient été alloués à des fins spécifiques, des propositions concrètes de projets n'avaient pas été présentées dans tous les cas. Dans quelques-uns les projets attendaient l'entrée en service d'administrateurs de programmes responsables. Introduire davantage de transparence dans les procédures d'allocation de fonds était un des problèmes que le Conseil scientifique devait traiter.

Objectif 2: Concentrer les actions sur les espèces migratrices et leur donner une priorité

80. M. Hykle a noté que le secteur des pêches était de plus en plus important pour la CMS en particulier en ce qui concernait les oiseaux de mer, les cétacés et les tortues. Le Secrétariat n'avait pas eu cependant à ce jour beaucoup de contacts avec les organisations de pêche. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a estimé que les Parties à la CMS avaient un rôle à jouer en défendant la CMS plutôt que d'attendre que le Secrétariat intervienne directement. Les gouvernements des Parties participaient aux réunions internationales et nombre d'entre elles avaient à maintes reprises appuyé les questions de conservation, notamment le R.U. qui avait proposé à COP6 la résolution sur les prises accidentelles. M. Hykle a identifié deux domaines clés: exposer le point de vue de la CMS dans les réunions des organismes internationaux de pêche et favoriser l'accès de la CMS auprès des autorités nationales chargées de la pêche. Il a rappelé à la réunion que les Parties avaient été invitées à nommer des correspondants supplémentaires chargés des questions maritimes ou agricoles si les Parties estimaient que ceci était approprié. Un grand nombre de Parties à la Convention Ramsar avaient créé des comités nationaux rassemblant tous les secteurs intéressés. M. Adams (Allemagne) ne pensait pas qu'un seul modèle puisse convenir à toutes les Parties, lesquelles devraient être libres

de trouver leur propre solution pour réunir tous les groupes d'intérêt. Mme Herrenschmidt (France) a expliqué que le terme pêcheurie avait un caractère général avec de nombreux impacts potentiels sur les lieux d'alimentation, les lieux de reproduction et en raison des prises accidentelles. Des efforts étaient déjà entrepris pour surveiller certaines activités (telles que la pêche du thon en Méditerranée) et elle a demandé comment on pourrait le mieux rassembler toutes ces questions. Le Dr. Okopido (Nigeria) a parlé des problèmes causés dans les eaux côtières par les installations off-shore d'extraction de minerais, à la fois pour la pêche et pour les activités de conservation. M. Domashlinets (Ukraine) a estimé que les intérêts de la chasse étaient des alliés potentiels pour les activités de conservation. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a mis en garde contre des projets trop ambitieux et contre le fait de surcharger des correspondants de la CMS avec des tâches de coordination excessives. M. de Smet (Belgique) a proposé d'écrire à tous les correspondants régionaux afin d'obtenir leur point de vue sur la meilleure façon d'engager plus activement d'autres secteurs dans les préoccupations de la CMS.

81. Le Dr. Okopido (Nigeria) a abordé les problèmes causés par le palmier de *Nypa*, un arbre similaire au cocotier qui, de l'Amérique du Sud avait été introduit en 1906 en Afrique pour stabiliser les côtes. Il était maintenant très invasif, nuisait aux zones de frai des poissons et constituait un danger pour les hélices des bateaux. En réponse à la demande d'aide du Nigeria, M. Adams (Allemagne) a suggéré que le problème soit soulevé au Congrès de l'UICN où la question des espèces invasives et étrangères serait examinée. Ce cas pourrait intéresser également la CDB et le Ministère allemand de la Coopération économique. M. Müller-Helmbrecht a suggéré que la représentant du Nigeria au Conseil scientifique soulève la question dans cette réunion en raison des effets possibles sur les tortues et les cétacés.

82. Abordant une autre question, M. Hykle a rappelé au Comité que la Convention contenait très peu d'obligations spécifiques contraignantes, sauf la nécessité de traiter les obstacles à la migration qui avait été le sujet d'un document soumis au Conseil scientifique en 1994. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a proposé que, lorsque cette question serait examinée en détail, les effets des changements de climat soient ajoutés.

83. La précision et l'adéquation des espèces inscrites à l'Annexe I était avant tout une question relevant du Conseil scientifique. Cependant, la liste de l'Annexe I a souvent conduit à une action concertée s'appliquant à une espèce. M. Adams (Allemagne) a estimé que les espèces qui bénéficiaient d'attention dans d'autres organisations, telles que le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne, n'avaient pas besoin en plus de l'intervention de la CMS, citant en exemple la grande outarde et la phragmite aquatique. Les ressources de la CMS seraient mieux réparties si elles concernaient les espèces de l'Annexe I non soumises aux plans existants, même si ces plans n'étaient pas parfaits ou tout à fait exhaustifs. Un autre problème a été soulevé avec la mise en vigueur de l'AEWA, à savoir si la CMS ou l'AEWA devait prendre la tête pour des espèces inscrites aux Annexes des deux organisations. Le fait que différentes versions de Plans d'action aient été diffusées au nom de différentes organisations ajoutait encore à la confusion et pouvait être contre-productif, en donnant l'impression d'une coordination médiocre et d'une attribution inadéquate des priorités.

84. M. John O'Sullivan (BLI) a estimé que ce serait dommage de faire deux fois le même travail, mais qu'il était souvent utile de revoir les plans d'action étant donné que les connaissances s'amélioraient et qu'il était aussi utile de faire participer différentes organisations afin que toute la gamme d'une espèce soit couverte. M. Müller-Helmbrecht a approuvé ce point de vue. Il a également souligné que le MoU sur le courlis à bec grêle pourrait être dépassé par l'AEWA, mais il existait un problème car les Parties à l'AEWA n'avaient pas toutes signé le MoU et tous les signataires du MoU n'avaient pas adhéré à l'AEWA.

85. L'avis du Conseil scientifique n'était qu'un élément dans l'élaboration d'une liste de priorités de mesures à appliquer. La disponibilité de fonds et l'aspect politique étaient aussi des facteurs importants. La mise au point d'Accords dépendait, semblait-il, d'une certaine chance et d'une certaine volonté d'une Partie de se lancer dans la course plutôt que de suivre le plan pré-établi.

86. M. Adams (Allemagne) a fait remarquer que les Parties avaient pour mission de favoriser l'établissement d'Accords mais que certaines Parties n'avaient pas fait cet effort. Il a suggéré qu'un petit groupe de travail se penche sur cette question et fasse un rapport à COP7. M. Müller-Helmbrecht a rappelé à la réunion des Parties les conditions juridiques, morales et politiques pour la création d'Accords et a cité la Résolution 4.4 qui demandait instamment aux pays développés de fournir une aide aux pays en développement pour mettre en œuvre des Accords, que le pays développé soit ou non un Etat de l'aire de répartition. M. Adams s'est porté volontaire pour présider le groupe de travail, et a recherché des volontaires de préférence d'origines géographiques très différentes. La décision de savoir si le groupe entreprendrait ses travaux ou les conduirait par correspondance a été différée. La France, le Royaume-Uni, le Nigeria et la République démocratique du Congo ont paru intéressés. Les membres du Comité ont entrepris de contacter les Parties dans leur région pour rechercher d'autres participants.

87. L'examen de la question de la collecte et de l'utilisation des données pour le processus de prise de décision était plus approprié au titre du Plan de gestion de l'information (Point 8 de l'ordre du jour).

88. L'utilisation de la télémétrie par satellite pour la surveillance des espèces migratrices a fait l'objet de documents préparés entre autres par BLI. Le Conseil scientifique serait le mieux placé pour examiner cette question, fournissant ainsi au Conseil une autre raison de se réunir dès que possible.

Objectif 3: Faire progresser le caractère mondial des adhésions à la CMS grâce à la promotion ciblée des objectifs de la Convention

89. Le Plan stratégique s'est fixé comme objectif 85 Parties en 2002. Le total actuel étant de 70, le Plan avait donc un objectif ambitieux. M. Hykle a noté que la Lettre d'Accord avec WIAP contribuerait à aider le recrutement en Asie; cependant, l'Amérique du Nord restait un problème et il semblait peu probable que les Etats Unis adhèrent à la CMS dans un futur proche pour des raisons politiques. Le Comité permanent a été instamment prié de poursuivre ses efforts de recrutement, et BLI et WI feraient également de la promotion au nom de la Convention. Le Nigeria s'est proposé d'en faire autant dans divers forums africains, à AMCEN, à ACOPS, à G77 et en Chine. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a félicité le Secrétariat et d'autres organisations pour leurs efforts de recrutement couronnés de succès depuis 1995. Il a été reconnu que le fait de faire connaître les succès de la Convention constituait le meilleur moyen d'attirer d'autres Parties.

Objectif 4: Faciliter et améliorer l'application de la Convention

90. Le profil de la CMS dans d'autres réunions et ses liens avec d'autres Conventions et organisations relatives à la conservation avait fait l'objet de longs débats au titre du point 5.5 de l'ordre du jour. Un état des réalisations plutôt que des documents promotionnels constituerait probablement le moyen le plus efficace d'accroître les adhésions à la Convention et le caractère mondial de la couverture.

91. Les ressources de la CMS étaient modestes, provenant de contributions augmentées de donations volontaires et d'aides pour des activités spécifiques. Cela n'était pas comparable aux contributions extérieures dont bénéficiait Ramsar, et le PNUE imposait des restrictions au Secrétariat pour solliciter un soutien financier. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a fait remarquer que l'imposition d'une taxe de 13% pour frais généraux sur les contributions volontaires était dissuasive surtout si l'assiette sur laquelle la taxe était calculée n'était pas évidente. Quant à M. de Smet (Belgique), il a ajouté que les demandes pour des projets spécifiques avaient généralement plus de succès que les demandes pour des contributions générales supplémentaires.

92. COP6 avait suscité des changements dans la constitution du Comité permanent. Il serait souhaitable que le Conseil scientifique envisage des réformes structurelles car il s'était développé en un grand corps avec des représentants nationaux, des experts nommés par la Conférence et des observateurs ayant de nombreux intérêts taxonomiques variés.

Point 8 de l'ordre du jour: Plan de gestion de l'information

93. M. Hykle a présenté le document CMS/Stc.22/Doc.10 sur le Plan de gestion de l'information. Il y a eu un long débat à ce sujet à COP6 qui a abouti à l'adoption de la Résolution 6.5. De nombreuses mesures avaient été identifiées, notamment l'examen de rapports nationaux et on avait reçu une proposition de projet du CMSC pour lequel un financement avait été identifié à COP6. Les travaux devraient commencer en octobre par un projet pilote et des sous-projets. Le projet proprement dit serait complété en mars 2001 et le sujet ferait l'objet d'un examen à la prochaine réunion du Comité permanent.

94. M. O'Sullivan (Royaume-Uni) a attiré l'attention de la réunion sur la Global Biodiversity Information Facility (GBIF) parrainée par l'OCDE, la nouvelle de son existence n'ayant pas filtré dans l'ensemble de son environnement. Le Secrétariat était au courant de BCIS, mais non de GBIF, et il a entrepris de s'assurer que le CMSC en avait tenu compte lorsqu'il travaillait sur le Plan de gestion de l'information.

Point 9 de l'ordre du jour: Dispositions pour la septième session de la Conférence des Parties

95. M. Schmitz (Allemagne) a fait savoir que l'Allemagne se réjouissait d'accueillir la COP7 à la CMS et la MOP2 à l'AEWA en septembre 2002. Les membres du Comité avaient eu l'occasion de faire une brève visite à l'hôtel Maritim à Bonn pour voir les installations. M. Müller-Helmbrecht (Secrétariat de la CMS) s'est félicité des travaux déjà accomplis par le Gouvernement fédéral pour préparer la session, et le Secrétariat ferait tous ses efforts pour que la réunion soit un succès. Il a estimé qu'une des priorités était la conclusion d'un Accord de Siège. Il a également demandé à toutes les personnes présentes de promouvoir la Convention pour qu'on puisse faire état de nombreux succès.

Point 10 de l'ordre du jour: Questions du Conseil scientifique se rapportant aux travaux du Comité permanent

96. M. Hykle a présenté les excuses du Dr. Colin Galbraith, Président du Conseil scientifique, qui avait dû, avec un court préavis, annuler sa participation. Le Dr. Galbraith avait adressé un fax exposant quelques questions clés:

97. La prochaine réunion du Conseil scientifique aurait lieu, espère-t-on, à Edimbourg en avril ou mai 2001, le faible coût supplémentaire pour la tenue de la réunion hors de Bonn n'étant pas très important. Il s'est félicité de l'élection de John Mshelbwala en qualité de Vice-Président. Il a noté que la nomination du Conseiller scientifique pour la faune asiatique restait en suspens et serait facilitée grâce à l'aide du Secrétariat. Il consulterait ses collègues conseillers pour toutes les candidatures proposées et déciderait de ces nominations à la lumière des commentaires reçus. Un certain nombre de candidats étaient, semble-t-il intéressés. Le Dr. Galbraith participait à l'élaboration de l'Accord sur les albatros et était particulièrement désireux de contribuer aux délibérations du Groupe de travail sur la performance en fournissant des suggestions pour des mesures permettant de juger des résultats du Conseil scientifique.

Point 11 de l'ordre du jour: Date de la prochaine réunion

98. Le Comité avait deux options: soit une réunion entre maintenant et la prochaine COP (en décembre 2001 ou janvier 2002) soit deux (juin ou septembre 2001 et janvier ou février 2002). Il a été décidé que le Secrétariat se mettrait en rapport avec le Président et que les dispositions seraient prises par correspondance.

Point 12 de l'ordre du jour: Autres questions

99. La réunion a été clôturée avec les remerciements habituels des hôtes, des organisateurs, des participants, des interprètes et ceux du Dr. Okopido (Nigeria) au Secrétariat pour l'avoir aidé à obtenir son visa dans les délais les plus brefs.

22^{ème} Réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 21-22 Septembre 2000

LISTE DES PARTICIPANTS

Président:

Philippines (Océanie) M. Carlo Custodio

Vice-Président:

Belgique (Europe) Dr. Koen de Smet
 Dr. Els Martens

Membres:

Allemagne (Dépositaire) M. Gerhard Adams
 M. Joachim Schmitz
 République démocratique du Congo (Afrique) M. Seya Makonga Kasulu
 M. Lhelo Boloto
 Kenya (alterné pour l'Afrique) (pas représenté)
 Ukraine (alterné pour l'Europe) M. Volodymyr Domashlinets
 Uruguay (Amériques) Dr. Marcel Calvar Agrelo
 Pakistan (Asie) (pas représenté)

Observateurs:

Burkina Faso Mme. Mariam Nikiéma
 France Mme. Véronique Herrenschildt
 Nigéria H.E. Dr. Imeh Okopido
 Royaume Uni M. Mark O'Sullivan
 UNEP/UNON - Nairobi M. Robert Hepworth
 Wetlands International Dr. Gerard Boere
 BirdLife International M. John O'Sullivan
 M. David E. Pritchard
 CMS Conseil Scientifique Dr. R. Beudels-Jamar de Bolsee

Secrétariat des Accords de la PNUE/CMS:

AEWA M. Bert Lenten
 EUROBATS M. Andreas Streit

UNEP/CMS Secrétariat:

Secrétaire exécutif M. Arnulf Müller-Helmbrecht
 Secrétaire exécutif adjoint M. Douglas Hykle
 Administrateur de programme
 (scientifique et technique) M. Marco Barbieri
 Administrateur de programme
 (information et renforcement des capacités) Mme Beatriz Torres
 Fonctionnaire d'administration
 et de gestion des fonds Mme Jasmin Kanza
 Fonctionnaire chargé de la coordination des projets M. Robert Vagg

Secrétariat à la réunion:

Assistant administrative Mme Patricia Nolan-Moss
 Assistant de finance M. Thilo Schliebener
 Secrétaire M. Liam Addis

22^{ème} Réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, 21-22 Septembre 2000

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour, calendrier des travaux et règlement intérieur
3. Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions
4. Rapports des membres du Comité
5. Questions institutionnelles
 - 5.1 Participation des observateurs à la réunion du Comité permanent
 - 5.2 Accord de siège de la CMS
 - 5.3 Développement sur l'établissement d'une Unité des Accords
 - 5.4 Questions administratives du PNUE/UNON
 - 5.5 Collaboration avec des autres organisations
 - 5.6 Autres questions institutionnelles
6. Examen de la situation actuelle des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, budget et ressources de la CMS
7. Implémentation du plan stratégique 2000-2005
8. Implémentation du plan de gestion de l'information
9. Arrangements pour la 7^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP7)
10. Questions du Conseil scientifique relatives aux travaux du Comité permanent
11. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent
12. Questions diverses